



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LES VIGNEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Pays des Ecrins

LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

MAIRIE de LES VIGNEAUX
COMPTE RENDU DES DECISIONS
Séance du Conseil Municipal du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PIERRE Gilles – FINE Franck – JOUAN Antoine – MAGNE Jean-Claude- LECOMTE Eric -VAUBOURG Yannick - MELQUIOND Victorien - DISDIER Guillaume — REYNAUD Marc - FAURE Camille

Pouvoir : ESTIENNE Isabelle donne pouvoir à Camille FAURE

LAURENT Pauline donne pouvoir à Franck FINE

VALLAT Muriel donne pouvoir à Guillaume DISDIER

Absents excusés : VALLAT Muriel, GIRAUD Véronique, ESTIENNE Isabelle, LAURENT Pauline, Céline LOPEZ

Secrétaire de séance : **Franck FINE**

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 26 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

FINANCES = Vote du montant de la redevance des terrains de camping

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération n°14 du Conseil Municipal en date du 11/10/2021, concernant la détermination du montant de la redevance globale à répartir entre les propriétaires pour location des parcelles situées dans les campings du Courounba et des Vaudois, relative à l'exercice 2023.

- précise le montant des redevances à répartir pour l'exercice 2023 est maintenu aux montants suivants :
 - 10 500 € HT sur le Courounba
 - 2 500 € HT sur les Vaudois

à répartir entre chaque propriétaire en fonction des m²

L'assemblée communale vote à l'unanimité

FINANCES = Reversement du budget M4 à la M57

Le Maire rappelle que le budget du camping étant excédentaire, il a été voté lors de l'élaboration du budget un reversement du budget camping sur le budget communal d'un montant de 20 000€. (Vingt mille Euros)

Dans le respect des conditions de l'article R.2221-48 et 90 du code général des collectivités locales, il est possible de reverser l'excédent au budget principal d'un budget annexe. Monsieur le Maire précise que les conditions sont réunies pour pouvoir procéder au reversement. Il propose donc au Conseil Municipal de reverser une partie de l'excédent budgétaire pour un montant de 20 000€.

L'assemblée communale vote à l'unanimité

FINANCES = Attribution marché : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration de scolaire

Suite à l'appel d'offre concernant le marché Fourniture et livraison des repas pour la cantine scolaire, une seule candidature à été déposée.

La Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 4 juin dernier a retenu seule la candidature celle de la Société Alpine de Boucherie au montant de : 5€81 HT le repas (Cinq Euro et quatre-vingt-un centimes) soit 6€13 TTC (Six euros Treize centimes)

L'assemblée communale vote à l'unanimité

FINANCES = Participation financière au prix du repas de la cantine

Suite au dernier appel d'offre concernant la fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire, le nouveau tarif que propose la Société Alpine de Boucherie s'élève à 6€13 TTC / repas contre 5€90 en 2023.

La commune propose d'augmenter sa participation au coût de la cantine pour absorber une partie de cette hausse de prix et permettre aux parents de subir une augmentation modérée.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la participation communale s'élevait à 0.60€par repas soit 5€30 pour les familles.

Pour 2024-2025, le maire propose de participer à hauteur de 0.73€/repas soit un prix pour les parents de 5€40/repas.

L'assemblée communale vote à l'unanimité

FINANCES = Ski de fond : redevance et répartition

Monsieur le Maire rappelle que certaines pistes de ski de fond de la Vallée de LA VALLOUISE sont situées sur le territoire communal de LES VIGNEAUX, et qu'à ce titre, il convient d'établir une redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs de ce site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés, autres que le ski alpin.

Au vu du nombre de km exploité de pistes de ski de fond sur notre territoire, la collectivité percevra la redevance de Nordic Alpes du Sud pour un montant total de **3 838€** et s'engage à reverser à l'association **Nordic en Vallouise pour la saison 2023/2024** l'intégralité de cette somme (Nordic Alpes du Sud ayant déjà récupéré sa part).

L'assemblée communale vote à l'unanimité

FINANCES = Convention de mise à disposition d'un terrain communal en vue de l'installation d'un foodtruck

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BOUBAHRI Samia a présenté une demande d'installation de foodtruck pour la saison d'été 2024 au niveau du parking au-dessus de l'aire de covoiturage sur la parcelle communale cadastrée B408.

Mme BOUBAHRI a fourni les documents suivants : assurance, permis d'exploitation, extrait Kbis. La demande de licence est en cours.

La convention en annexe est présentée aux élus

L'assemblée communale vote à l'unanimité

PERSONNEL= Ouverture de poste de Technicien 1 ère classe

Monsieur le Maire expose qu'au :

VU du tableau des propositions des avancements de grade pour l'année 2024,

VU l'avis favorable de M. le Maire, concernant l'avancement de grade de Mr Denis OLIVERO qui remplit les conditions au 1^{er} juillet 2024 pour accéder au grade Technicien principal 1^e classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, le Maire propose l'ouverture du poste de technicien 1^{ère} classe et la fermeture du poste de technicien 2^{ème} classe.

L'assemblée communale vote à l'unanimité

FONCIER = Demande d'acquisition de terrain : Aurélien PIERRE

Compte tenu du lien de parenté entre Aurélien PIERRE et Monsieur le Maire, celui-ci sort de la salle et ne participe pas à la délibération ni au vote. Monsieur Camille FAURE, 1^{er} adjoint, prend la parole et expose à l'assemblée :

Monsieur Aurélien PIERRE demande de se porter acquéreur d'une enclave de domaine public située aux abords de son habitation. La surface demandée s'élève à 72m² et nécessite le déclassement du domaine public. Une enquête n'est pas nécessaire au vu de l'utilisation de cette enclave qui ne dessert plus aucune propriété si ce n'est celles qui sont déjà propriété de M. PIERRE Aurélien et de sa famille.

Un plan a été établi par géomètre à la demande de M. Aurélien PIERRE et est présenté à l'assemblée. Un numéro provisoire a été attribué B2517.

Monsieur le premier adjoint propose à l'assemblée de déclasser du domaine public les 72 m² et de vendre cette parcelle à hauteur de 80€ le m².

Soit un total de 72m² X 80€ = **5 760€ (Cinq mille sept cent soixante Euros)**

Monsieur Le Premier Adjoint précise que tous les frais inhérents à cette vente (notariés, géomètre...) sont à la charge du demandeur.

L'assemblée communale vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Débroussaillage : M. Discours de la DDT est venu en mairie accompagné du SDIS, de l'ONF et de Natura 2000 pour faire un point sur le débroussaillage de la commune. Pour rappel la commune est classée par arrêté interministériel du 6 février 2024, en partie à risque fort feu de forêt sur la rive gauche de la Gyronde et en dessous de la côte 1600 m. Cela signifie que sur cette zone, le débroussaillage est obligatoire. On parle d'obligation légale de débroussaillage (OLD). Afin d'informer la population, une réunion publique est prévue le mardi 6 août à 18h30 dans la salle de l'école. Une communication plus détaillée sera transmise dans le bulletin municipal de juillet.

Des courriers ont été échangés avec Perret investissement, la société propriétaire des chalets brûlés le long du Gyronde dans le but de sécuriser cette zone.

Il y a également le problème des voitures abandonnées sur la commune : 2 au rif et 1 le long de la route départementale. Le problème étant qu'il n'y a pas de fourrière sur l'intercommunalité. La gendarmerie de l'Argentière avait déjà été saisie à ce sujet, une nouvelle relance va être effectuée dans le cadre de la protection de l'environnement.

Le maire fait un rappel de la recherche de local de l'association « La Passa », il n'y a rien sur la commune pouvant les accueillir. Ils ont fait une demande pour venir présenter leur association lors d'une réunion du conseil ; le maire leur proposera pour la rentrée de septembre.

A la demande de certains habitants, une interdiction de stationner a été mise en place sur les routes du Pont Gamonet et de Serre Gilbert.

Les travaux de sécurisation aux abords de l'école ont bien avancé, le parking est fini et l'implantation du terrain multisport et des jeux pour enfants est imminente. La partie boisement et plantation aura lieu à l'automne, mais les enfants devraient pouvoir profiter de l'espace en toute sécurité dès cet été.

M. MAGNE relance le sujet de la sécurisation de la traversée de Bâtie. Le maire lui répond que c'est une route départementale et qu'au dernier rendez-vous avec leur service, il nous a été précisé que le Département ne souhaitait pas y installer de feux dit « récompense ». La dernière analyse de vitesse ne laissant pas apparaître une moyenne trop élevée. Nous allons les relancer pour voir quelle autre solution sera envisageable.

Le maire rappelle le tour de rôle pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains.

Concernant le bulletin municipal, la distribution sera prévue première quinzaine de juillet. La rédaction est en cours et les articles de chacun sont les bienvenus avant le 3 juillet si possible.

Séance levée à 20h05